

**Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) en Ontario**  
 (en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026)

Taille de la famille	Composition du ménage	Allocation pour les besoins essentiels	Allocation de logement	Allocation de communication (par dossier)
1	Adulte célibataire	343 \$	390 \$	79,07 \$
2	Couple	494 \$	642 \$	79,07 \$
	Personne monoparentale et un enfant	360 \$	642 \$	79,07 \$
3	Personne monoparentale et deux enfants	360 \$	697 \$	79,07 \$
	Couple et un enfant	494 \$	697 \$	79,07 \$
4	Personne monoparentale et trois enfants	360 \$	756 \$	79,07 \$
	Couple et deux enfants	494 \$	756 \$	79,07 \$
5	Personne monoparentale et quatre enfants	360 \$	815 \$	79,07 \$
	Couple et trois enfants	494 \$	815 \$	79,07 \$
6 et plus	Personne monoparentale et cinq enfants	360 \$	844 \$	79,07 \$
	Couple et quatre enfants	494 \$	844 \$	79,07 \$
<b>Supplément au logement : un maximum de 500 \$/mois</b> *peut être accordé lorsque les dépenses de logement dépassent l'allocation de logement de base. *Le supplément au logement doit être calculé en soustrayant l'allocation de logement et 43 % de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) (le cas échéant) des coûts réels du logement.				

Allocations spéciales		
Allocation	Fréquence	Taux
Nourriture de maternité	Mensuel	87,77 \$
Vêtements de maternité	Ponctuel	204,89 \$
Nouveau-né	Ponctuel	790,72 \$
Régime alimentaire	Mensuel	87,77 \$
Frais funéraires et d'enterrement	Au cas par cas, selon les taux provinciaux.	

Réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)
Les réfugiés désignés par un bureau des visas se qualifient pour recevoir les prestations de soutien au revenu suivantes de la part d'IRCC pendant six mois :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocation pour besoins essentiels</li> <li>• Allocation de logement et supplément au logement</li> <li>• Allocation de communication</li> <li>• Allocation de transport</li> <li>• Nourriture de maternité (le cas échéant)</li> <li>• Régime alimentaire spécial (le cas échéant)</li> </ul> <p>Le soutien des autres six mois, y compris les coûts de démarrage et les frais spéciaux supplémentaires, selon les besoins, sont fournis par le groupe de parrainage.</p>

Taux de transport	
Hamilton	<a href="https://www.hamilton.ca/home-neighbourhood/hsr/fares">https://www.hamilton.ca/home-neighbourhood/hsr/fares</a>
Kingston	<a href="https://www.cityofkingston.ca/residents/transit/fares">https://www.cityofkingston.ca/residents/transit/fares</a>
Kitchener	<a href="http://www.grt.ca/en/fares/FarePrices.asp?_mid_=29230">http://www.grt.ca/en/fares/FarePrices.asp?_mid_=29230</a>
Leamington	<a href="https://www.leanington.ca/en/our-community/busservice.aspx">https://www.leanington.ca/en/our-community/busservice.aspx</a>
London	<a href="http://www.londontransit.ca/fares-and-passes/fares/">http://www.londontransit.ca/fares-and-passes/fares/</a>
Mississauga	<a href="https://www.mississauga.ca/miway-transit/fares/fare-prices/">https://www.mississauga.ca/miway-transit/fares/fare-prices/</a>
Ottawa	<a href="http://www.octranspo.com/tarifs">http://www.octranspo.com/tarifs</a>
Peterborough	<a href="http://www.peterborough.ca/Living/City_Services/Transportation/Transit/Fares.htm">http://www.peterborough.ca/Living/City_Services/Transportation/Transit/Fares.htm</a>
Sault Ste. Marie	<a href="http://saultstmarie.ca/City-Hall/City-Departments/Community-Development-Enterprise-Services/Community-Services/Transit/Bus-Fares-and-Passes.aspx">http://saultstmarie.ca/City-Hall/City-Departments/Community-Development-Enterprise-Services/Community-Services/Transit/Bus-Fares-and-Passes.aspx</a>
Thunder Bay	<a href="http://www.thunderbay.ca/Living/Getting_Around/Thunder_Bay_Transit/Tickets_and_Passes.htm">http://www.thunderbay.ca/Living/Getting_Around/Thunder_Bay_Transit/Tickets_and_Passes.htm</a>
Toronto*	<a href="https://www.ttc.ca/Fares-and-passes">https://www.ttc.ca/Fares-and-passes</a>
Windsor	<a href="https://www.citywindsor.ca/residents/transitwindsor/Fares/Pages/Fares.aspx">https://www.citywindsor.ca/residents/transitwindsor/Fares/Pages/Fares.aspx</a>

**Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) en Ontario**  
**(en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026)**

**L'allocation de transport** est fournie à chaque adulte, incluant les aînés, soit selon le tarif de transport collectif dans la communauté pour adultes et aînés, soit un minimum de 83,71 \$/mois, selon le plus élevé des deux montants.

**NB :** Dans les communautés où il n'y a pas de transport collectif, une allocation de transport fixe de **83,71 \$/mois** sera accordée.

\* L'allocation de transport pour la région du Grand Toronto et de la ville de Hamilton, qui comprend les villes de Toronto et de Hamilton, ainsi que les régions de Halton, de Peel, d'York et de Durham, sera rajustée selon les frais mensuels les plus élevés dans la zone desservie de la région pour appuyer l'accès des clients à l'ensemble des systèmes de transport qui servent leur région.

En Ontario, tout client qui a **65 ans et plus** recevra les allocations de besoins essentiels et de logement au taux pour les personnes aînées. Consultez les tableaux ci-dessous pour connaître ces taux.

**NB :** Pour les allocations spéciales et les taux de transport, consultez les tableaux ci-dessus.

<b>Allocation de besoins essentiels</b>			
<b>Personne aînée célibataire</b>	<b>Personne aînée célibataire ayant des personnes à charge</b>	<b>Couple (où l'un deux membres est aîné) avec ou sans personnes à charge</b>	<b>Couple (où les deux membres sont aînés) avec ou sans personnes à charge</b>
786 \$	786	1 134 \$	1 569 \$

<b>Taille de la famille</b>	<b>Allocation de logement</b>	<b>Allocation de communications (par dossier)</b>
1	582 \$	79,07 \$
2	915 \$	79,07 \$
3	990 \$	79,07 \$
4	1,074 \$	79,07 \$
5	1,159 \$	79,07 \$
6+	1,201 \$	79,07 \$

**Supplément au logement : un maximum de 500 \$/mois** peut être accordé lorsque les dépenses de logement dépassent l'allocation de logement de base.